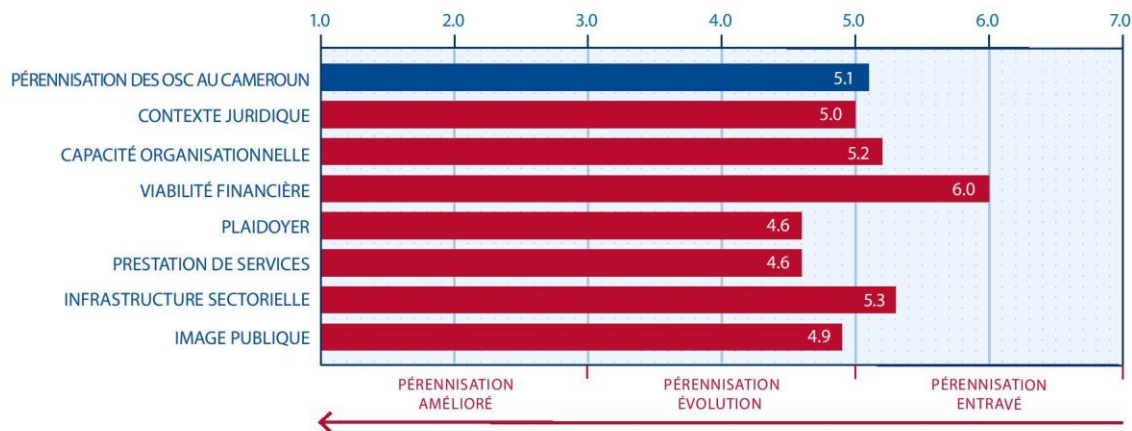


PÉRENNISATION DES OSC: 5.1



Le Cameroun a annoncé son premier cas de COVID-19 le 6 mars 2020. Pour lutter contre la propagation du virus, le gouvernement a immédiatement instauré le contrôle des passagers dans les aéroports, la formation des responsables de la santé, la préparation de lits supplémentaires pour les patients et le réapprovisionnement en fournitures médicales. Une équipe d'intervention a été nommée, composée de membres expérimentés dans la lutte contre Ebola. Malgré ces mesures, à la fin de l'année, le Cameroun avait enregistré plus de 26 000 infections et environ 500 décès. Conscientes du rôle crucial des chefs religieux dans la diffusion de messages publics sur la pandémie, les OSC camerounaises ont collaboré avec eux pour encourager la participation communautaire, prévenir la stigmatisation et la discrimination, et promouvoir le respect des droits de l'homme. Le public a douté de la transparence de la gestion des fonds reçus par le gouvernement pour lutter contre la pandémie, dont 226 millions USD du Fonds monétaire international, 100 millions USD de la Banque africaine de développement et plusieurs millions USD de la part de particuliers et d'entreprises.

Des crises sécuritaires incessantes ont continué de ravager les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en 2020. Le 14 février, vingt-deux personnes ont été massacrées lors d'une attaque à Ngarbuh dans le village de Ntumbaw, dans la région du Nord-Ouest. Après l'attaque, le secrétaire général des Nations Unies a demandé au gouvernement camerounais d'ouvrir une enquête sur l'incident, qui a révélé que le massacre avait été perpétré par des éléments des forces de défense camerounaises. En avril, des kamikazes de Boko Haram ont tué sept civils et en ont blessé quatorze dans la ville d'Amchide, dans le district de Kolofata. En août, Boko Haram a employé des enfants pour mener une attaque suicide dans un camp de réfugiés à Nguetchéwé, dans la région de l'Extrême-Nord, qui a tué au moins dix-sept civils et blessé seize. En octobre, des hommes armés ont fait irruption dans l'Académie internationale bilingue Mère Francisca à Kumba, dans la région du Sud-Ouest, et ont massacré sept enfants à l'arme blanche. Tout au long de l'année, des groupes rebelles des régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont attaqué des villages et pris des otages contre rançon.

En décembre 2019, le gouvernement a adopté une nouvelle loi sur la décentralisation qui accorde un statut spécial et une plus grande autonomie locale aux régions et remplace les « super maires » nommés par le gouvernement par des maires élus. Cette initiative ambitieuse a marqué le passage, du moins en théorie, d'une administration centrale puissante à une administration plus proche des communautés locales, redevable et sensible aux besoins essentiels des citoyens. L'article 10 de la loi déclare que les collectivités décentralisées peuvent mettre en œuvre des projets en partenariat avec d'autres entités, y compris des OSC. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette nouvelle loi.

En 2020, le gouvernement a interdit les manifestations publiques du parti d'opposition Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), lesquelles se poursuivaient depuis la réélection du président Paul Biya en 2018. Le dirigeant du MRC a appelé les électeurs à boycotter les élections législatives en février et les élections

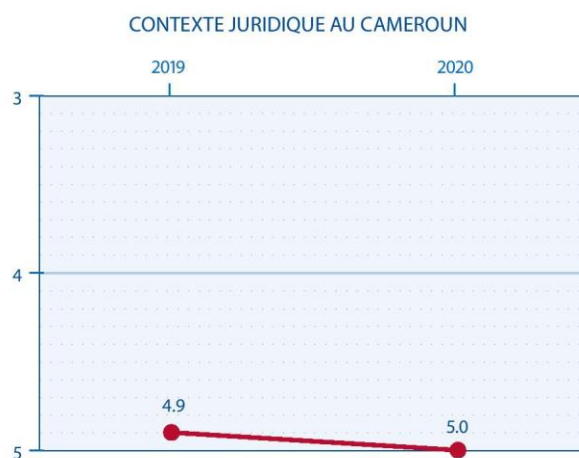
régionales en décembre, faisant valoir que faute de réforme, le Code électoral ne garantissait pas des élections libres et équitables. Le gouvernement a qualifié les manifestations exigeant le départ de Biya de « mouvement insurrectionnel », et les forces de sécurité ont fait usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau contre les manifestants. Selon le MRC, vingt-cinq militants du parti qui ont aidé à organiser les manifestations ont été arrêtés et attendaient leur procès en prison à la fin de l'année. Le parti au pouvoir a remporté une victoire écrasante en décembre.

La Banque africaine de développement a indiqué que l'économie camerounaise s'était contractée de 2,4 % en 2020 en raison de la pandémie et de la baisse des prix mondiaux du pétrole, le principal produit d'exportation du pays. Selon l'Institut national de la statistique, la pandémie a fait baisser le niveau de vie de 60 % de la population, les groupes les plus pauvres étant les plus touchés. Le pays s'est classé 149^e sur les 180 pays de l'indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International et 167^e sur les 190 pays du rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale. En 2020, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale de développement 2020-30, qui vise la transformation structurelle et le développement inclusif en développant le capital humain, en décentralisant la gouvernance et en restructurant l'économie conformément à son document Vision 2035 qui date de 2009.

Le score global de pérennisation des OSC camerounaises s'est légèrement détérioré en 2020. Le contexte juridique a été légèrement moins favorable, le gouvernement ayant renforcé son examen des rapports annuels et manifesté une hostilité croissante à l'égard des organisations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance. La viabilité financière des OSC s'est modérément affaiblie, car les partenaires extérieurs ont diminué leur financement et la pandémie a réduit la capacité des membres à contribuer à leurs organisations. Le plaidoyer des OSC a légèrement diminué, peu d'initiatives ayant abouti. L'image publique des OSC s'est modérément détériorée, les critiques du gouvernement à l'égard du secteur ayant influencé la perception du public. La capacité organisationnelle des OSC, la prestation de services et l'infrastructure soutenant le secteur n'ont pas changé.

Selon le Programme national de gouvernance, environ 56 000 associations étaient enregistrées au Cameroun à la fin de 2020. Le ministère de l'Administration territoriale (MINAT), l'organe gouvernemental chargé de superviser les OSC, indique que le Cameroun compte une quarantaine d'OSC internationales et une cinquantaine d'organisations non gouvernementales (ONG), qui appartiennent à une catégorie juridique distincte. Il existerait en 2020 près de 500 000 organisations communautaires de base, associations privées, groupes d'initiative commune (c'est-à-dire des organisations économiques et sociales créées par des particuliers ayant des intérêts communs), comités de développement et groupes d'intérêt économique. Un grand nombre de ces groupements ne sont pas enregistrés.

CONTEXTE JURIDIQUE: 5.0



Le contexte juridique des OSC camerounaises s'est légèrement détérioré en 2020 en raison de l'examen accru des rapports annuels par les pouvoirs publics et d'une attitude de plus en plus hostile à l'égard des organisations œuvrant pour les droits de l'homme et la gouvernance.

La loi n° 90/053 de 1990 sur la liberté d'association a continué à régir toutes les OSC en 2020. Par ailleurs, les ONG sont régies par la loi n° 99/014 de 1999, les associations sportives par la loi n° 2018/014 de 2018, et les coopératives et groupes d'initiative commune par la loi n° 92/006 de 1992. Les OSC internationales ont le statut d'ONG.

Pour s'enregistrer, les OSC doivent soumettre une déclaration accompagnée du procès-verbal de leur

création, de leurs statuts, de leur réglementation interne et du nom de leurs dirigeants à un bureau du MINAT dans leur lieu de domiciliation. Le processus d'enregistrement est généralement simple, quoique les organisations travaillant dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et des droits de l'homme

rencontrent parfois des retards ou des difficultés pour obtenir leur récépissés d'enregistrement ou se voient refuser l'enregistrement de manière arbitraire. Ces obstacles donnent l'impression que les autorités chargées de l'enregistrement n'appliquent pas les lois de manière équitable et cohérente. Le gouvernement pratique une « tolérance administrative » en ce sens qu'il permet à de nombreuses organisations de fonctionner de manière semi-légale, sans pouvoir obtenir un enregistrement complet mais en pouvant exercer des activités sans représailles. Les associations enregistrées qui fonctionnent depuis trois ans ou plus peuvent demander au MINAT le statut d'ONG si elles ont le consentement du ministère des Relations extérieures. Les ONG, qui sont autorisées à poursuivre des objectifs d'intérêt public, bénéficient de certains avantages fiscaux. Les organisations communautaires et culturelles peuvent fonctionner sans être enregistrées, mais dans ce cas elles ne peuvent pas être en relation avec l'administration publique ou les donateurs. La loi autorise le MINAT à dissoudre toute organisation qui porte atteinte à l'ordre public ou à la sécurité de l'État. En cas de dissolution, les organisations peuvent faire appel devant les tribunaux administratifs de leur lieu de domiciliation. Aucune organisation ne semble avoir été dissoute en 2020.

Deux nouvelles lois fondamentales ont été votées et mises en application en 2020. La loi n° 2020/009 du 20 juillet 2020 modifie et complète la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association et accorde un statut spécial aux associations artistiques et culturelles (article 4) ; et la loi n° 2020/011 du 20 juillet 2020 rajoute les associations artistiques et culturelles à la catégorie des partis politiques, syndicats, associations sportives et les ONG en tant que groupes régis par des lois spéciales. Ces lois permettent aux associations artistiques et culturelles individuelles de joindre leurs efforts en tant qu'associations collectives, ce qui devrait contribuer à revitaliser le secteur artistique et culturel au Cameroun.

Toutes les OSC doivent déposer des rapports d'activité annuels auprès du MINAT. Cette obligation est strictement appliquée dans le cas des ONG, surtout si elles interviennent dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance. Les autres OSC se conforment rarement à cette obligation. En 2020, pour assurer la conformité, le MINAT a demandé à toutes les organisations de transmettre les rapports annuels des trois dernières années, comme prévu par la loi, sous peine de dissolution. Bien que peu d'OSC se soient exécutées, le MINAT n'a pas donné suite à sa menace.

Les OSC peuvent mener des actions de plaidoyer dans le cadre des restrictions légales imposées par le gouvernement et la législation camerounaise. La loi n° 90/055, qui régit les rassemblements et les événements publics, stipule que les organisateurs doivent obtenir des autorisations pour les manifestations et soumettre une notification préalable.

Le gouvernement a manifesté de l'hostilité envers les organisations de défense des droits de l'homme en 2020. Par exemple, le ministre du MINAT a affirmé que le mouvement 10 millions de nordistes, qui défend les intérêts des populations des régions du nord du pays, avait pour but de diviser les Camerounais. Le ministre a demandé aux OSC de se conformer à leurs statuts, affirmant que pendant les trois années de troubles dans les régions anglophones, plusieurs OSC avaient complètement dévié de leurs objectifs et missions approuvés et que certains acteurs de la société civile fomentaient l'instabilité dans les régions. En novembre 2020, le MINAT a interdit toutes les activités, publications, réunions et manifestations organisées ou soutenues par le mouvement 10 millions de nordistes.

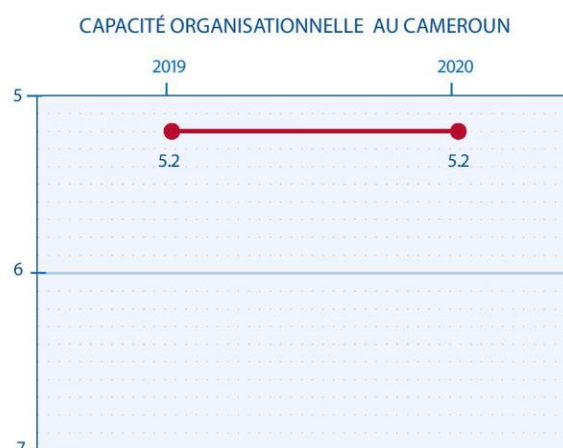
Les OSC sont exonérées de droits de douane, de taxe sur la valeur ajoutée et de charges sociales pour les programmes de protection sociale sans cotisation. Les OSC bénéficient également de déductions fiscales sur les revenus provenant de subventions, de dons, de cotisations et d'activités économiques dans les zones touchées par le conflit dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

La loi n° 2019/004 de 2019 sur l'économie sociale au Cameroun autorise les OSC à recevoir des subventions du gouvernement central et des collectivités locales, des dons, des legs et des revenus provenant de campagnes de collecte de fonds auprès du public. Les OSC peuvent soumissionner aux marchés publics, mais le décret n° 2018/366 de 2018 ne les autorise à le faire que si les prix qu'elles proposent sont compétitifs. La loi n° 90/053 précise que les associations ne peuvent pas réaliser de bénéfices, ce que les pouvoirs publics invoquent parfois pour empêcher les OSC de remporter des marchés publics dans des domaines autres que la mobilisation sociale. Seules les ONG peuvent accepter des financements étrangers. Le statut d'utilité publique est accordé exclusivement par décret présidentiel et permet aux OSC de bénéficier de subventions de l'État. Les organisations ayant le statut d'utilité publique sont peu nombreuses.

Une expertise juridique rémunérée de haute qualité est disponible au Cameroun, en particulier dans les zones métropolitaines, mais les OSC n'ont généralement pas les moyens financiers de la payer. Les conseils juridiques gratuits ne sont pas disponibles.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5.2

La capacité organisationnelle des OSC camerounaises n'a pas changé en 2020. De nombreuses initiatives visant à renforcer des aspects institutionnels stratégiques ont été suspendues, modifiées ou annulées en raison de la pandémie. Par exemple, l'OSC italienne Incontro fra i popoli a annulé son programme de renforcement des capacités pour 100 dirigeants d'OSC travaillant sur la coopération internationale dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Centre. Les OSC de l'Extrême-Nord qui sont membres de la Cameroon Humanitarian Organizations Initiative (CHOI), notamment l'Association pour la protection des enfants retirés de leurs familles au Cameroun, l'Association femmes et développement et l'Association Green Safe, n'ont pas pu réaliser leurs plans de renforcement des capacités internes. La plupart des formations destinées aux OSC qui ont pu avoir lieu se sont réalisées par visioconférence, ce que de nombreuses OSC ne maîtrisent pas encore en raison d'un manque d'équipement, de compétences limitées du personnel ou d'un accès irrégulier à internet.



La plupart des OSC identifient leurs groupes cibles par le biais de contacts locaux et d'enquêtes auprès de la population dans les zones où elles ont l'intention de mener leurs activités. Les OSC bénéficient parfois du soutien des élus locaux dans leurs activités. Les OSC financées par des bailleurs de fonds procèdent souvent à des exercices de suivi et d'évaluation, mais les autres OSC manquent généralement de mécanismes, de personnel qualifié et de fonds pour évaluer l'efficacité de leur travail. Les OSC ont joué un rôle crucial pendant la pandémie en fournissant les services et produits essentiels à leurs membres. Certaines OSC ont déployé de nouvelles activités, comme la distribution de masques, de savons et d'ustensiles pour le lavage des mains dans les écoles et autres lieux publics. Un certain nombre d'OSC ont eu recours à la visioconférence pour réaliser leurs activités ou communiquer avec leurs partenaires.

Un certain nombre d'OSC ont eu recours à la visioconférence pour réaliser leurs activités ou communiquer avec leurs partenaires. En général, les statuts et réglementations internes des OSC définissent leurs missions, leurs groupes cibles et leurs moyens d'intervention. Les OSC dotées de bonnes capacités organisationnelles adhèrent à leurs missions déclarées, mais les autres organisations s'en écartent souvent pour pouvoir bénéficier de financements. Ce fut particulièrement le cas en 2020, lorsque les financements ont diminué dans de nombreux secteurs. Certaines OSC appliquent des processus de planification stratégique pour définir leurs priorités, mais la majorité d'entre elles se plient aux intérêts des donateurs et élaborent des plans stratégiques simplement pour répondre à leurs exigences. Les restrictions de voyage liées à la pandémie ont empêché de nombreuses OSC de mettre en œuvre des activités dans leurs zones d'intervention en 2020.

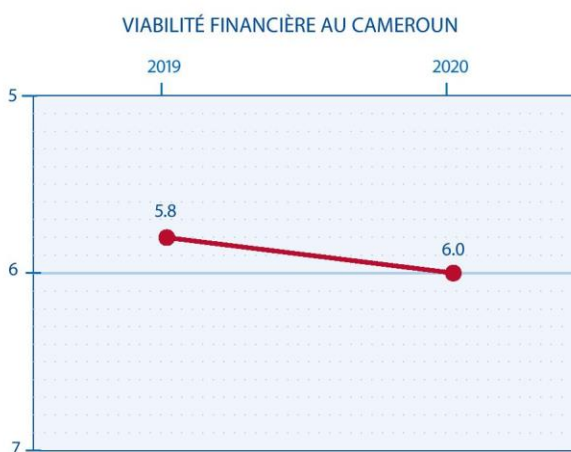
Les OSC camerounaises sont généralement régies en interne par des assemblées générales, des organes de supervision, des conseils d'administration, des structures de gestion et divers comités et groupes de travail. L'efficacité de ces entités est variable et généralement tributaire d'une poignée de membres actifs. Seuls les grands réseaux et fédérations regroupés élaborent et appliquent des politiques écrites.

Les grandes OSC camerounaises ont généralement un dirigeant rémunéré, d'autres employés rémunérés si des fonds sont disponibles, et des bénévoles motivés. Les petites organisations n'ont généralement qu'un seul salarié principal. Les membres du personnel assument en général une variété de tâches et ont tendance à être assez peu qualifiés. Les OSC font souvent appel à des prestataires extérieurs pour des tâches telles que la saisie de données

et l'impression de documents. Le taux de chômage étant élevé au Cameroun, les OSC ont du mal à recruter des bénévoles.

Bien que l'internet ne soit pas systématiquement disponible dans tout le pays, de nombreuses OSC en dépendent fortement pour accéder aux informations et mener à bien leurs activités. Les visioconférences sur des plateformes comme Zoom sont devenues plus courantes pendant la pandémie. La plupart des OSC louent des bureaux, qui sont souvent mal équipés.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6.0



La viabilité financière des OSC s'est modérément détériorée en 2020, car les partenaires extérieurs ont réduit leur financement et la pandémie a diminué la capacité des membres à contribuer à leurs organisations.

Relativement peu d'OSC camerounaises bénéficient de financements extérieurs. Les principaux bailleurs de fonds étrangers soutenant les OSC sont les États-Unis, la France, la Suisse, le Canada, la France, le Royaume-Uni, l'Union européenne (UE), les Nations Unies et la Banque mondiale. Les financements des bailleurs extérieurs étaient incertains en 2020. Par exemple, l'Association camerounaise pour l'éducation environnementale (ACEE) a reçu une subvention de l'Agence allemande pour la coopération internationale pour réaliser une étude sur la vulnérabilité au changement climatique des ménages

pauvres dans la vallée du Logone. L'ACEE a également obtenu une subvention de Loudéac communauté-Bretagne centre, en France, pour soutenir les ménages pratiquant le maraîchage dans la région du Grand Nord. Mais Action contre la faim n'a pas été en mesure de soutenir les projets de développement dans la région du Grand Nord prévus par le l'ACEE et d'autres OSC. Un fait particulièrement marquant a été la fermeture de l'Organisation néerlandaise de développement, qui a eu un impact important sur les OSC dont elle était le principal partenaire. Aucune OSC ne semble avoir reçu de financement d'urgence de la part de l'État pour faire face à la pandémie.

Le soutien financier accordé par les pouvoirs publics est faible. Le gouvernement soutient régulièrement le petit nombre d'OSC dotées du statut d'utilité publique, qui comprend des organisations confessionnelles et de grands réseaux tels que la Plateforme nationale des associations du Cameroun, le Réseau professionnel des jeunes—Appui au désenclavement numérique (ADEN), et la Confédération des producteurs de la région de l'Extrême-Nord. À part cela, le gouvernement offre un financement minime, invoquant la loi sur les marchés publics et les priorités nationales concurrentes comme principales raisons. Les municipalités accordent également très peu de fonds aux OSC, car elles ont été lentes à totalement prendre en charge la planification et le financement du développement. Les OSC chevronnées perdent souvent des marchés publics au profit d'entreprises qui manquent peut-être de qualifications mais qui sont liées à des réseaux de corruption. Les OSC qui assurent des services sous contrat pour le compte des pouvoirs publics ne sont souvent pas payées en raison de la corruption, du manque de financement ou des difficultés de gestion des organismes gouvernementaux. En 2020, l'association Green Safe a dû autofinancer l'achèvement d'un projet de plantation d'arbres sur des terres pastorales dégradées par la déforestation dans la zone soudano-sahélienne après l'expiration d'un contrat avec le Programme de développement durable du bassin du lac Tchad avant la fin du projet. En raison de ce genre de difficultés, certaines OSC ont limité ou cessé de rechercher des activités financées par les pouvoirs publics.

Les entreprises ne sont guère motivées à financer les OSC. Plusieurs organisations ayant des liens directs avec des célébrités ou les sociétés de télécommunications Orange et MTN ont obtenu leur soutien pour des projets tels que des orphelinats, des hôpitaux et des bourses d'études. Les OSC demandent parfois aux syndicats, aux coopératives et aux organisations d'entraide de financer des projets en faveur des communautés locales.

La plupart des OSC camerounaises sont des associations d'adhérents et dépendent des dons de leurs membres pour survivre. En raison du repli économique du pays en 2020, de nombreux membres ont eu du mal à payer leurs cotisations. Des organisations telles que le Relais enfants-parents du Cameroun, Smile Cameroon, Rayons du soleil

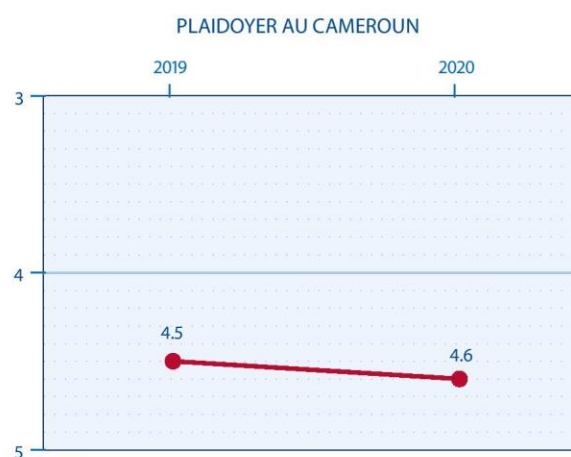
et le Cercle des handicapés auditifs collectent des fonds grâce à des événements caritatifs ou des campagnes téléphoniques. Les sommes collectées sont souvent inférieures aux besoins. Le recours aux réseaux sociaux pour mobiliser des ressources n'est pas très courant au Cameroun, quoique des organisations comme CODAS Caritas, la Conférence épiscopale nationale et le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) tentent de collecter des fonds auprès de leurs partisans par le biais de leurs sites web. De nombreuses OSC préfèrent solliciter un soutien en nature plutôt que des dons financiers en raison de la complexité des procédures pour obtenir et déclarer les dons.

Les OSC disposent rarement de services financiers spécialisés et font plutôt appel à des prestataires de services externes, notamment si elles participent à de grands projets impliquant le gouvernement ou des bailleurs étrangers. Les grandes OSC disposent de manuels de comptabilité et font réaliser des audits externes. Faute de moyens pour des audits externes, les organisations de plus petite taille réalisent des auto-évaluations. La pratique des audits se répand toutefois progressivement, bien que leur coût reste prohibitif.

PLAIDOYER: 4.6

Le plaidoyer des OSC camerounaises s'est légèrement affaibli en 2020, car peu d'initiatives ont abouti à des progrès notables.

Plusieurs cadres de concertation offrent aux OSC des possibilités de dialogue officiel avec les instances gouvernementales. Conformément au décret n° 2013/7987/PM de 2013, les OSC prennent part à un système de contrôle participatif qui a pour but de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources publiques. Les OSC sont particulièrement actives au sein des comités de surveillance de l'industrie extractive, des finances publiques et des élections. Par exemple, le Réseau professionnel des jeunes-ADEN, Un monde un avenir, Centre autogéré national de développement économique local (CANADEL), Zenu Network et Dynamique citoyenne siègent au comité de suivi des investissements publics, où ils veillent à la bonne exécution des projets financés par l'État et peuvent critiquer les mauvaises prestations ou les actions des pouvoirs publics qu'ils jugent préjudiciables aux communautés locales.



La plupart des activités de plaidoyer des OSC sont axées sur des domaines tels que la santé, les droits des femmes, la protection de l'environnement, la fourniture de services essentiels et la promotion de la diversité agro-pastorale. Les OSC organisent souvent des campagnes pour encourager le public à demander une plus grande redevabilité au gouvernement. Local Youth Corner, le Conseil national de la jeunesse du Cameroun, CODAS Caritas, Dynamique citoyenne et la Conférence épiscopale nationale ont continué à influencer les politiques publiques en produisant des études périodiques sur la corruption, la santé et les droits humains en 2020. Le Centre pour l'environnement et le développement (CED) a dénoncé la tentative du gouvernement d'exproprier et de monopoliser les terres dans la région du Littoral, et le REDHAC et la Ligue camerounaise des droits de l'homme ont critiqué la lenteur du gouvernement à instruire les affaires des personnes arrêtées lors des conflits entre francophones et anglophones et des manifestations liées aux élections. La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté-Cameroun et la plateforme Femmes camerounaises pour des élections pacifiques et l'éducation à la paix ont produit un rapport analysant les conflits liés au genre au Cameroun en 2020.

D'autres OSC ont activement plaidé pour une gouvernance responsable en 2020, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature et la Commission des forêts d'Afrique centrale, qui ont organisé conjointement le lancement officiel d'un nouveau programme de gestion des zones protégées et de la biodiversité en Afrique centrale en septembre. Women-Oriented Actions for Change et Green Development Advocates (GDA) ont profité des élections régionales pour soulever la question de l'utilisation des plastiques au Cameroun. Les OSC ont dénoncé l'attaque de Ngarbuh dans la région du Nord-Ouest, l'attaque d'Amchide dans le district de Kolofata et le massacre d'enfants à l'Académie internationale bilingue Mother Francisca à Kumba, dans la région du

Sud-Ouest. Certaines activités de plaidoyer prévues n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. Par exemple, la deuxième Semaine annuelle du régime foncier, menée par un consortium composé du CED, de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et du Réseau de lutte contre la faim (RELUFA), a été annulée en 2020.

Les OSC réalisent généralement leurs objectifs en rencontrant des représentants du gouvernement, du pouvoir législatif, du secteur privé et de la société civile et en élaborant des outils de communication efficaces, principalement utilisés sur les réseaux sociaux. Les réunions en personne n'ayant pu être organisées en 2020 en raison de la pandémie, les OSC ont davantage eu recours aux réseaux sociaux à des fins de plaidoyer. Par exemple, Care For Environment a utilisé le site Media Terre pour promouvoir un camp de formation national visant à préparer les jeunes à travailler bénévolement sur des projets environnementaux.

En 2020, les OSC ont plaidé pour la révision des dispositions de la loi n° 90/053 relatives à la capacité des OSC à accepter des subventions, à l'autorité du MINAT en matière de suspension et de dissolution des organisations, et aux instructions relatives aux reportages sur les événements publics. Aucun résultat concret n'a été signalé.

PRESTATION DE SERVICES: 4.6



La prestation de service des OSC n'a pas changé en 2020. Les OSC fournissent une vaste gamme de services dans de nombreux secteurs, notamment la santé, l'éducation, la gouvernance, l'eau, l'énergie, la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles, la culture et le développement local. Les principaux prestataires de services comprennent l'Association des compétences pour une vie meilleure, qui fournit des soins médicaux et des fournitures scolaires gratuits, We Care Cameroon, qui intervient dans le domaine de la santé, et l'association Green Safe, qui lutte contre les effets de la désertification et du changement.

En avril 2020, un certain nombre d'associations, de communautés religieuses et de partis politiques, sous la direction de l'archevêque de Douala, ont créé la Cellule COVID-19 de la société civile, qui a pour but de renforcer et de sensibiliser aux mesures préventives et d'apporter un soutien à l'acquisition d'équipements de protection. La cellule a également mis en avant les avantages de la médecine traditionnelle pour traiter la COVID-19. Dans toutes les régions du pays, les OSC ont distribué du matériel, notamment des masques et des produits désinfectants, et ont sensibilisé le public aux mesures de prévention recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé.

Plusieurs OSC ont participé à la réponse à la crise humanitaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord, en soutenant parfois des groupes cibles en collaboration avec des OSC internationales. Dans la région de l'Extrême-Nord, par exemple, Public Concern, Action for Community Development et Saheli ont travaillé avec les personnes déplacées dans les camps de réfugiés ou les communautés locales touchées pour distribuer de l'aide humanitaire et de l'argent, soutenir le développement d'activités génératrices de revenus et encourager le reboisement par l'utilisation de poêles économes en bois.

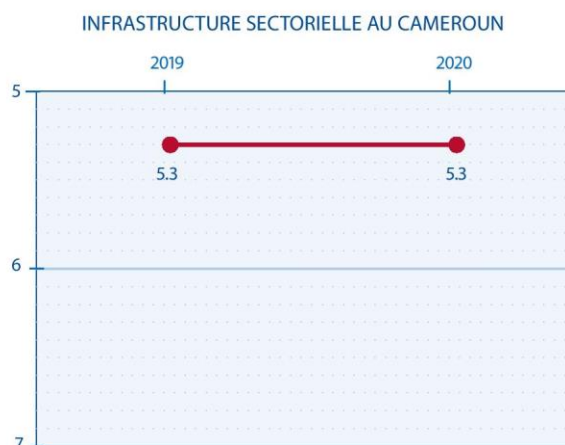
Les OSC déterminent soigneusement les besoins et les priorités des groupes communautaires afin de pouvoir y répondre efficacement. Pour la conception de leurs projets, les organisations s'appuient généralement sur des documents de politique nationale, des rapports d'étude, des expériences de terrain, des enquêtes auprès des ménages et des consultations auprès des autorités traditionnelles et des membres de la communauté. Les OSC qui répondent le plus efficacement aux besoins des communautés locales sont celles qui sont bien organisées et financièrement solides, comme la Croix-Rouge camerounaise, le CED, le RELUFA et Caritas Cogas. Peu d'OSC cherchent à recouvrer les coûts des services qu'elles fournissent. La plupart des OSC sont mal équipées pour analyser la demande du marché, et leurs groupes cibles n'ont généralement pas les moyens de payer leurs services.

Le gouvernement reconnaît le rôle des OSC dans sa Vision 2035 et sa Stratégie nationale de développement 2020-30. Ces documents présentent les OSC comme des partenaires stratégiques et soulignent leur rôle dans la prestation de services sociaux, la sauvegarde de la culture nationale, la démocratisation et la décentralisation, et la défense des droits de l'homme.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5.3

L'infrastructure de soutien aux OSC n'a pas changé en 2020.

Aucun centre de ressources ne dessert spécifiquement les OSC au Cameroun. Plusieurs organisations intermédiaires de soutien (OIS), comme Inades-Formation et l'Institut panafricain pour le développement, disposent de bibliothèques et proposent des formations, des informations et des services informatiques et de communication. Des OSC confessionnelles, des télécentres communautaires polyvalents et d'autres organisations proposent également des formations et des informations. Ces installations sont restées accessibles en 2020 malgré la pandémie. Les OSC internationales facilitent généralement les échanges d'informations et les agences des Nations Unies, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance, fournissent aux OSC des informations et des liens vers d'autres organisations.



Les OIS telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature, ONU Femmes et Cuso International ont accordé moins de subventions en 2020 en raison d'un manque de financement. L'Agence néerlandaise de développement a fermé ses portes après plus de quarante ans de soutien aux OSC au Cameroun.

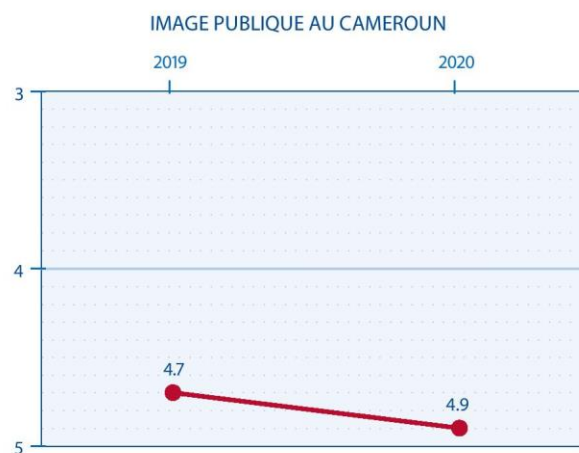
Les organisations locales octroyant des subventions sont pratiquement inexistantes au Cameroun, quoiqu'en 2020, un consortium composé du Centre pour l'environnement et le développement (CED), du RELUFA et de l'IIED ait accordé des subventions aux OSC dans le cadre de son projet Landcam, financé par l'UE. Au nombre des OSC ayant reçu des subventions figurent l'ACEE et Action pour le développement communautaire, qui réaliseront des activités communautaires pour obtenir des droits fonciers.

Bien que l'esprit de coopération fasse parfois défaut, les OSC camerounaises prennent progressivement conscience de la nécessité de former des réseaux et des coalitions pour fonctionner efficacement, mobiliser des ressources et répondre aux besoins de leurs membres. En 2020, les principales coalitions comprenaient l'Initiative des organisations humanitaires camerounaises (Cameroonian Humanitarian Organizations Initiative, CHOI), la Stratégie d'engagement national sur la gouvernance foncière (SNE), le réseau des OSC du bassin du lac Tchad, la Plateforme des OSC pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la lutte contre le changement climatique et le Réseau des femmes actives pour la gestion des forêts communautaires (REFACOF). Ces coalitions se distinguent des autres plateformes par l'engagement de leurs membres et l'efficacité de leurs opérations. Mais en général, la société civile camerounaise est fragmentée, et les OSC manquent d'expérience et de capacité en matière de mise en réseau et de création de coalitions. Ces faiblesses privent les OSC de la possibilité de collaborer et de bâtir la confiance. La pandémie a aggravé cette situation en réduisant les ressources et en limitant les opportunités de coopération, de mise en réseau et de développement des compétences.

Il existe au Cameroun de nombreuses écoles qui forment le personnel des OSC dans des domaines spécialisés. Par exemple, en 2020, l'École nationale des assistants des affaires sociales a proposé des formations aux organisations travaillant dans le domaine social, et l'Institut des relations internationales du Cameroun a formé des cadres pour travailler dans plusieurs domaines d'intervention. Des OSC, des donateurs et des établissements tels que le Master Pro Institut supérieur de management public et certaines universités d'État ont proposé des formations en ligne en 2020. Mais compte tenu de l'instabilité des connexions internet dans tout le pays, cette approche est perçue comme une mesure temporaire.

La collaboration entre les OSC et les autres secteurs est à améliorer. Au titre des exemples de coopération en 2020, le Groupement inter-patronal du Cameroun a favorisé une coopération suivie entre les entreprises, les syndicats et les groupes professionnels dans le but de réaliser des analyses économiques et d'améliorer le climat des affaires au Cameroun.

IMAGE PUBLIQUE: 4.9



L'image publique des OSC s'est modérément détériorée en 2020. Le public, qui est le principal bénéficiaire des OSC, est de plus en plus mécontent de l'incapacité des OSC à fournir des prestations concrètes comme les projets du secteur public menés par le gouvernement, qui ont tendance à être assortis de propagande politique. De surcroît, la perception du public a été affectée par l'intensification des critiques du gouvernement à l'égard des OSC de défense des droits de l'homme en 2020. Comme les OSC ne disposent généralement pas de budgets suffisants pour la communication, il leur a été difficile de réagir à ce problème par des actions vigoureuses de sensibilisation du public. Les OSC craignent que, faute de moyens pour contrer la campagne négative du gouvernement en communiquant une image positive, elles deviennent progressivement assimilées à

des partis politiques ou des groupes d'opposition.

La couverture médiatique des activités des OSC n'a pas changé en 2020. La radio et la télévision ont préféré donner la parole aux politiciens plutôt qu'aux experts des OSC sur leurs plateaux. Par conséquent, les intervenants de la société civile étaient généralement absents des retransmissions des débats publics. Les médias publics hésitent en outre à couvrir les activités des OSC qu'ils jugent hostiles au gouvernement, surtout si elles défendent les droits de l'homme. Par conséquent, les OSC se tournent souvent vers les médias privés pour leur couverture, car ils sont plus ouverts à la collaboration avec les OSC et disposent d'une plus grande liberté dans leurs positions éditoriales. Les OSC qui sont à court de ressources financières ont du mal à obtenir une couverture, car les médias exigent généralement un paiement.

En 2020, le gouvernement a porté un regard hostile sur les OSC qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Le gouvernement a notamment affirmé que les acteurs de la société civile étaient complices de la fomentation de l'instabilité dans les régions anglophones. En mars, le ministre du MINAT a publié une déclaration fustigeant les critiques des OSC à l'égard des institutions gouvernementales. Le *Journal Cameroun Tribune* a cité le ministre déclarant que les OSC avaient diffusé de faux comptes rendus visant à ternir l'image des forces de défense et de sécurité du pays. Le ministre a soutenu, à juste titre, que les forces de sécurité avaient découvert des armes, des munitions, des téléphones et des jumelles destinés aux terroristes dans les convois humanitaires de plusieurs OSC. Si le gouvernement reconnaît que les organisations prestataires de services sont des partenaires stratégiques, il les voit d'un mauvais œil lorsqu'elles ne respectent pas leurs domaines d'activité définis par la loi.

Les opinions du public à l'égard des OSC ont empiré à mesure que les médias et les théoriciens de la conspiration du gouvernement ont dépeint les acteurs de la société civile comme étant du côté des ennemis en 2020. Par exemple, la société civile a été fortement critiquée pour avoir travaillé avec Human Rights Watch afin de témoigner du massacre de février à Ngarbuh. Le public a tendance à avoir une opinion plus favorable des OSC qui fournissent des services. Les actions de sensibilisation à la pandémie menées par les OSC ont été particulièrement bien accueillies.

Les OSC ont peu de conflits avec les entreprises ou d'autres entités du secteur privé, principalement parce que très peu d'entre elles tentent d'exercer une surveillance dans des secteurs comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière ou l'emploi. Les dirigeants d'entreprise qui estiment que la société civile est une menace ou qui ont une perception négative des OSC sont en général également des politiciens.

Les dirigeants des OSC préfèrent de plus en plus utiliser les technologies numériques pour communiquer en raison de leur moindre coût, de leur accès plus facile et de moindres contraintes. Quelques OSC parviennent à se servir efficacement de la presse en participant à des débats télévisés. Il n'est pas rare que les acteurs de la société civile profitent de leurs apparitions à la télévision pour décrire leurs activités et mettre en avant leurs réalisations.

L'autorégulation n'a pas progressé en 2020. Les petites OSC ont souvent du mal à faire preuve de transparence dans leurs activités, car elles ne sont généralement pas en mesure d'organiser des assemblées générales et sont parfois dirigées par deux ou trois personnes seulement, ce qui rend difficile la mise en place de mécanismes de contrôle appropriés. Les grandes OSC disposant d'un site web publient généralement des descriptions de leurs activités. Les rapports annuels ne sont généralement pas rendus publics.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.